



Présents : Mesdames BABY-TESTA-FOURNIE-JASPARD-MARTIN-PIVATO-BILERI

Messieurs : AYCHET-MARROT-PALACIOS-AMARDEILH-MIONI

Secrétaire de séance : Gisèle MARTIN-PIVATO

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 8 Décembre 2021

1-Approbation du Compte Administratif 2021

Dépenses de Fonctionnement : 246 270.39 €

Recettes de Fonctionnement : 437 717.12 € (330 871.08 € + Excédent antérieur : 106846.04 €)

Excédent de Fonctionnement : 191 446.73 €

Dépenses d'Investissement : 224 971.96 € (154 351.95 €+Déficit antérieur : 70620.01 €)

Recettes d'Investissement : 179 958.37 €

Déficit d'Investissement : 45 013.59 €

Excédent Global de l'exercice 2021: 146 433.14 €

POUR 10 CONTRE 0 ABSTENTION 0

2-Approbation Compte de Gestion 2021 :

Conforme au Compte administratif 2021

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

3-Affectation du résultat 2021

Sur le Budget 2022 sera affecté :

- En fonctionnement : + 146 433.14 €
- En Investissement : - 45 013.59 €

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

4- Dans le contexte actuel, les membres du Conseil Municipal après discussion n'ont pas souhaité augmenter les taux communaux pour l'année 2022 qui restent inchangés par rapport à 2021 soit :

* 42.93% pour le foncier bâti

* 261.76% pour le foncier non bâti

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

5- Vote des subventions aux associations 2022

ASSOCIATION	SUBVENTION 2022
AERA MODELISME CLUB	120
AMICALE DE SECOURS TARASCON	200
ASSOCIATION CHASSE SURBA	300
ASSOCIATION FOYER RURAL SURBA	1500
COMITE DES FETES SURBA	4500
HISTOIRE ET PATRIMOINE	200
HONNEUR ET PATRIE	100
UNION SPORTIVE TARASCONNAISE	100
AUTOUR DU SEDOUR	350
FNACA	50
TOTAL	7420

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

6-Projets d'investissements 2022

BUDGET 2022

DETAILS DES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2022

ARTICLE	OBJET	MONTANT	OBSERVATIONS
DEPENSES			
1	Deficit 2021	45 013,59 €	
1641	Capital emprunts	24 000,00 €	
165	Cautionnements	1 000,00 €	
21538	TRAVAUX EN REGIE	50 000,00 €	Salle Polyvalente
203	MAITRISE ŒUVRE PONT	15 000,00 €	Part Surba 30000,00 €
2131	TRAVAUX SALLE POLYVALENTE	50 000,00 €	Fin gros travaux

2138	Achat Maison+Terrain	110 000,00 €		
2152	Voirie Salle polyvalente + Pont	192 222,14 €	Part Surba 110000,00 €	
2172	Elagage+Aire de Jeux	55 316,00 €	Elagage 15 000,00 € Aire de Jeux 24812,00 € Divers 15 504,00 €	
2183	Materiel Informatique	3 887,00 €	Ordinateur+transfert logiciel	
2188	Equipements Salle Polyvalente Adressage Eglise Divers	51 504,00 €		
TOTAL		597 942,73 €		
RECETTES				SUBVENTIONS 2022 OBTENUES
21	Autofinancement	176 163,14 €		
10222	FCTVA	22 244,00 €	Travaux Année 2020	
10223	Taxe Amenagement	1 023,00 €		
1068	Couverture deficit Investissement 2021	45 013,59 €		
1341	SOLDE SUBVENTIONS 2021DETR	24 524,00 €	Salle polyvalente Adressage	
1341	SUBVENTIONS 2022 DETR	127 562,00 €	Salle polyvalente (Voirie+Equipements+Jeux) Adressage Pont Maison	Adressage 80% =5728 €
1348	SOLDE SUBVENTIONS 2021 AUTRES	6 484,00 €	Salle polyvalente Adressage	
1348	SUBVENTIONS 2022 AUTRES	83 929,00 €	Salle polyvalente (Voirie+Equipements+Jeux) Pont Maison	
1641	PRETS	110 000,00 €	Maison + Pont	
165	Cautionnements	1 000,00 €		
TOTAL		597 942,73 €		
				GMP 08/03/2022

7-Vote du Budget 2022

Dépenses de Fonctionnement : 470 313.14 €

Recettes de Fonctionnement : 470 313.14 €

Dépenses d'Investissement : 597 942.73 €

Recettes d'Investissement 597 942.73 €

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

8-Opération Adressage

Conformément aux articles L2212-1, L2212-2 et L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune.

Dans le cadre du projet d'adressage, lors du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2021, Mme MARTIN-PIVATO Gisèle avait présenté aux membres les suggestions de dénomination des rues actuelles et des nouvelles adresses.

Certaines voies de Surba ont été renommées ou leur nom a été précisé.

En effet, la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et d'autres services publics et commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places le Conseil Municipal :

DECIDE :

- D'adopter les dénominations suivantes :

DENOMINATION ACTUELLE	NOUVELLE ADRESSE
Place de la mairie	parking
Place du puits	Place du puits
Place du 19 mars 1962	Place du 19 mars 1962
Place de l'église	Parking de l'église
Place du foyer	Place du foyer
Chemin la teulario	Chemin la teulario
Rue Jean Moulin	Allée Jean Moulin
Impasse du communal	Impasse du Rocher
Chemin du Moulin	Route de la Courbière
Impasse du puits	Impasse du presbytère
Rue Vidal	Rue Vidal
Rue du Picharot	Rue du Picharot
Rue Ferracho	Rue Ferrachot
Impasse de la fargue	Impasse de la fargue
Impasse lassalle	Impasse Lassalle
Chemin de Lassalle	Chemin de la Roche
Chemin de la vignasses à la Bergasses	Sentier des Bergasses
Chemin de Brougard	Rue de Brougard
Impasse de la Forge	Impasse de la Forge
Chemin de Florac	Allée de Florac
Chemin des Coumareilles	Chemin des Coumareilles
Chemin de la Plaine	Chemin de la Plaine
Rue St Pierre	Rue St Pierre
Rue du Général de Gaulle	De la Mairie au Carrefour du Ressec- rue du Général de Gaulle
Forge d'en Haut	Impasse du Sédour
Rue du 8 Mai 1945	Rue du 8 Mai 1945
Route de Saurat	Route de Saurat
Prat Long	Route d'Arignac
Route de Rabat	Route de Rabat

- De valider les noms ci-dessus attribués à l'ensemble des voies communales conformes aux travaux d'adressage établis par la Poste.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

9-CLECT 2022 France Services

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, réunie le 24 février 2022 à Gourbit, a émis un avis favorable sur le rapport d'évaluation de transfert de charges de de la compétence « Etudes, diagnostics, prise en charge des services existants nécessaires à la création et à la gestion de dispositifs intercommunaux d'amélioration de l'accessibilité des Services Publics tel que le réseau France Services ».

Comme le prévoit la procédure du Code Général des Impôts et après en avoir fait état, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ledit rapport d'évaluation établi par la CLETC le 24 février dernier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve le rapport d'évaluation de transfert de charges de la compétence « Etudes, diagnostics, prise en charge des services existants nécessaires à la création et à la gestion de dispositifs intercommunaux d'amélioration de l'accessibilité des Services Publics tel que le réseau France Services » établi par la CLETC par

POUR 11

CONTRE 0

ABSTENTION 0

10- Travaux de réhabilitation du Pont de Florac appartenant aux communes de Tarascon sur Ariège et Surba

L'accès à la commune de Surba se fait entre autres par deux ponts mitoyens avec la commune de Tarascon sur Ariège :

* **Le pont de Banat** Lie les communes de Surba à Banat (Commune de Tarascon sur Ariège)

* **Le pont de Florac** Situé sur la plaine de Florac donne accès au quartier où sont notamment installés, un agriculteur, un traiteur, le Camping du Sédour...

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2019 un cabinet d'études a été missionné par les deux communes afin d'établir une inspection détaillée de ces deux ouvrages d'art.

Les conclusions de ces inspections sont graves - La sécurité des usagers est engagée.

1-Le pont de Banat

L'ouvrage d'une traversée composée d'un tablier de type à poutrelles enrobées reposant sur des appuis en maçonnerie (culées) **est dans un mauvais état apparent général.**

Il est recommandé d'envisager le remplacement du tablier actuel **à court terme (1-3 ans)** et de renforcer et d'aménager les 2 culées à cette fin.

Dans l'attente des travaux de remplacement du tablier de l'ouvrage et au titre de l'engagement de la responsabilité civile du gestionnaire de la voie, il est préconisé de restreindre dès à présent la circulation routière sur l'ouvrage à des véhicules d'un poids inférieur ou égal à 3.5 T

2-Le pont de Florac

L'ouvrage d'une travée, composée de poutres métalliques reconstituées supportant un hourdis en béton armé, en deux structures superposées, et reposant sur des appuis en maçonnerie (culées) est **dans un mauvais état apparent général.**

Il est recommandé d'envisager le remplacement du tablier actuel **à court terme (1-3 ans)** et de renforcer et d'aménager les deux culées à cette fin

Dans l'attente des travaux de remplacement du tablier de l'ouvrage et au titre de l'engagement de la responsabilité civile du gestionnaire de la voie, il est préconisé de restreindre dès à présent la circulation routière sur l'ouvrage à des véhicules d'un poids inférieur ou égal à 3.5 T

Monsieur le Maire a donc immédiatement suivi les préconisations à savoir :

- * Mise en place des panneaux limitant le tonnage à 3.5 T sur chaque pont avec information auprès des utilisateurs et SMECTOM
- * Pré-consultation de maîtrise d'œuvre afin de connaître les enveloppes financières pour le suivi des travaux de ces ouvrages d'art.

(25 000 € HT de Maitrise d'œuvre et un montant des travaux d'environ 180 000.00 € HT par pont)

Après discussions, en ce qui concerne le pont de Banat, la mise en place d'un gabarit permettrait de soulager ce pont et de sursoir les travaux, compte tenu de sa faible circulation et de son étroitesse, tout en maintenant une veille.

Par contre, la situation la plus urgente concerne le pont de Florac qui dessert les activités agricole et économique du quartier qui engendrent un trafic important de véhicules sur ce pont.

Une première réunion a eu lieu à Surba le 5 février 2021 pour discuter de ce dossier en présence de Monsieur DONNOT Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ariège, Monsieur PUJOL Président de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Monsieur SUTRA étant absent.

Une seconde réunion a eu lieu en Préfecture le 19 mars 2021 à laquelle Monsieur SUTRA était présent.

Monsieur le Maire de Tarascon a indiqué qu'il ne souhaitait pas participer financièrement aux travaux de réhabilitation du pont de Florac, dans la mesure où d'autres dossiers de prévention de risques lui semblait plus prioritaires (prévention chutes de blocs). Il préconisait la mise en place d'un sens interdit à l'entrée du pont de Florac sur son territoire.

Cette solution a été bien évidemment contestée par notre commune, bloquant l'accès à notre quartier.

Nous avons évoqué une autre possibilité par la voie communale passant sous la RN 20, mais non acceptée par la Préfecture.

A été également proposé la vente de la partie de pont de Tarascon à Surba, non accepté par notre commune.

La commune de Surba a déposé auprès du CEREMA, copie du dossier du diagnostic des ponts dans le cadre du diagnostic de l'état de santé des ouvrages d'art.

Par correspondance en date du 5 mai 2021, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture nous a présenté une analyse juridique sur les différents points abordés lors de la réunion du 19 mars 2021.

En aout 2021, nous avons sur la base du courrier de la Préfecture, envoyé une nouvelle correspondance à Monsieur le Maire de Tarascon afin de le solliciter pour sa participation aux travaux de réhabilitation du pont de Florac, lui rappelant les subventions importantes qui nous seraient attribuées au titre de la DETR, un dépôt de dossier par chaque commune facilitant son financement.

Pour rappel, le montant estimatif global des travaux du pont de Florac s'élèverait à 180 000 € HT et celui de Banat à 150 000 € HT avec en sus les honoraires de Maitrise d'œuvre de l'ordre de 25 000 € HT, soit :

- **Florac 205 000 € HT soit 102500 € HT par commune avec l'octroi d'une subvention possible maximale de 90 000 € par commune donc un autofinancement de 20 500 € au mieux par commune (80% maximum de subvention)**

A ce jour, l'urgence est sur le pont de Florac, car les délais courent puisque nous avons trois ans pour réhabiliter ce pont. Février 2020 – Février 2023-

Nous lui avons rappelé que le temps de préparer les différents appels d'offres AMO et travaux il fallait absolument prendre une décision rapidement.

Sa réponse a été très rapide, Monsieur SUTRA malgré la lettre de la Préfecture est resté sur l'ensemble de ses positions ne voulant absolument pas financer les travaux du pont de Florac.

Nous avons donc envoyé une nouvelle lettre au Préfet, lui demandant une médiation.

Nous avons également effectué une nouvelle estimation indicative du coût des travaux soit environ 232 500 € HT Maitrise d'œuvre incluse.

Par correspondance en date du 16 février 2022, la Préfecture a maintenu ses engagements de financements, rappelant l'obligation de sécurité des ouvrages d'art incombant aux maires et l'appartenance des dépenses de voirie à la catégorie des dépenses obligatoires des communes.

Nous avons donc demandé une entrevue à Monsieur SUTRA afin de trouver un accord pour ce financement conjoint ayant obtenu des financements de l'ETAT très importants.

Monsieur SUTRA a maintenu sa position négative.

La sécurité des usagers, les activités économiques du quartier, la responsabilité du Maire étant engagées et ayant effectué toutes les démarches possibles, Monsieur le Maire souhaite présenter ce dossier aux membres du Conseil Municipal, afin de porter sur le budget communal 2022 la part du montant des travaux incombant à la commune de SURBA.

De demander une dérogation du montant maximal de subventionnement afin d'aider notre commune à financer ces travaux conformément à l'article du CGCT article L 1111-10.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

* de porter au budget communal 2022 la part du montant de la Maitrise d'œuvre et des travaux du pont de Florac, relevant à la commune de Surba.

* de demander une dérogation du montant maximal de subventionnement afin d'aider notre commune à financer ces travaux conformément à l'article du CGCT article L 1111-10.

* charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

11- Tarif location Salle polyvalente

Ce point sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

12-Questions diverses

- 1- Choix entreprise ponçage joints et peinture après présentation des trois devis l'entreprise la mieux disante MJ DECORS a été retenue pour un montant de travaux de 8 337.60 € TTC
- 2- Choix entreprise élagage arbres centre village et Allée Jean Moulin après présentation des deux devis l'entreprise la mieux disante PESQUIE PAYSAGES a été retenue pour un montant de travaux de 9 388.20 €TTC
- 3- Devis présenté pour l'enseigne de la salle polyvalente par l'entreprise SCAD Montant 1200.00 € TTC un deuxième devis sera demandé.
- 4- Collecte SMECTOM - La distribution des flyers est en cours – le centre du village n'est pas concerné par l'octroi de bacs individuels et continuera à déposer leurs ordures au centre du village, Allée Jean Moulin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05.

La secrétaire

Mme MARTIN Gisèle

le Maire

M. AYCHET Henri

